



HAL
open science

L'article partitif indique-t-il une perception "quantitative / partitive" du référent ?

Lidia Lebas-Fraczak

► **To cite this version:**

Lidia Lebas-Fraczak. L'article partitif indique-t-il une perception "quantitative / partitive" du référent?. C. Lacassain-Lagoïn, F. Marsac, W. Ucherek, K. Chovancova. Sens (inter)dits, Construction du sens et représentation des référents, L'Harmattan, pp.109-125, 2021, Collection Dixit Grammatica. hal-02323549

HAL Id: hal-02323549

<https://hal.science/hal-02323549>

Submitted on 21 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'article partitif indique-t-il une perception « quantitative / partitive » du référent ?

Lidia Lebas-Fraczak

Université Clermont Auvergne
Laboratoire de Recherche sur le Langage

Introduction

Les apprenants / locuteurs exolingues de français, ainsi que leurs enseignants, sont bien conscients de la difficulté que représente la maîtrise des articles en français langue étrangère. Cette difficulté est réelle tout autant pour les apprenants dont la langue maternelle est dépourvue de ce type de morphèmes (ex. le polonais) que pour ceux dont la langue en possède (ex. l'anglais). Il semble que c'est l'une des difficultés les plus tenaces, persistant même chez les locuteurs qui ont par ailleurs acquis un très bon niveau de français. On peut émettre l'hypothèse que les descriptions grammaticales habituelles n'apportent pas d'aide suffisamment efficace concernant cet aspect. Dans cette contribution, nous allons nous concentrer sur l'article partitif, tout en le positionnant par rapport aux autres articles et à l'absence d'article, en questionnant, ou plutôt en remettant en question, les descriptions habituelles. Selon ces descriptions, l'article partitif reflète une caractéristique « quantitative » particulière du référent, telle que celle-ci est perçue par le locuteur conformément à la réalité ou, éventuellement, reconstruite mentalement.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est pertinent de se pencher sur la relation entre la perception et l'expression, ce que nous ferons à travers le retour sur deux conceptions traditionnelles de la langue et de sa fonction.

1. De la perception à l'expression : conceptions objectiviste et subjectiviste

Nous pouvons nous appuyer sur la présentation faite par Jean-Jacques Franckel (1998), distinguant la conception « aristotélicienne » et la conception « classique » des rapports entre la langue, la pensée et la réalité. La première, qui a reçu différentes réactualisations à travers les siècles jusqu'aux temps modernes, postule une « relation intime et immédiate entre pensée, mots et choses » (ibid., p. 62). Jean-Jacques Franckel cite la formulation de Thomas d'Aquin, pour qui « les paroles sont les signes des pensées, et les pensées des similitudes des choses. D'où il suit que les paroles se réfèrent aux choses désignées moyennant les concepts »¹ (ibid.). On peut parler de conception objectiviste dans la mesure où elle revient à considérer que la langue a pour vocation de décrire les « objets » du monde, au sens large du terme, les mots étant « la forme parfaitement ressemblante de ce qu'ils nomment » (ibid.). Ainsi, selon cette conception, les locuteurs expriment fidèlement, par des expressions adaptées, les caractéristiques de la réalité qu'ils perçoivent. La conception « classique », celle qui s'est développée aux 17^e et 18^e siècles (et qui est perpétuée par l'approche cognitive), « marque un tournant » dans la mesure où « le langage ne dit plus les choses : il ne fait que représenter les idées des hommes » (ibid.). Donc, selon cette conception, un décalage existe entre la perception et l'expression². On peut qualifier cette conception de

¹ Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, I-ap, 2-13.

² Nous faisons l'impasse sur les apports postulant l'influence des représentations sur la perception.

subjectiviste puisque, plutôt que les « objets », elle privilégie les idées des « sujets » que la langue a pour fonction d'exprimer.

Comme nous le verrons dans la section suivante, les explications habituelles des fonctions des articles relèvent majoritairement de la conception objectiviste de la langue, même si certaines analyses intègrent des considérations subjectivistes. En proposant d'adopter une conception *intersubjective* (ou interlocutive) de la langue et du discours, nous montrerons quelle autre analyse des articles, et en particulier de l'article partitif, cette conception permet de proposer.

2. Analyses habituelles des articles et de l'article « partitif »

Les fonctions des articles en français sont habituellement abordées en faisant intervenir des critères de nature « quantitative ». En effet, l'idée formulée par Catherine Fuchs selon laquelle « en français moderne, la nature du déterminant choisi permet de distinguer les tours qualifiants (avec déterminant zéro) des tours échantillants (avec déterminant plein) » (1999, p. 77) semble être généralement partagée. Les critères quantitatifs incluent les notions de « partitionnement » ou « prélèvement » (conformes à l'idée de « tours échantillants » de Catherine Fuchs) et celles de référent « comptable » ou « dénombrable » (ou « discret » ou « discontinu ») et « non-comptable » ou « indécomptable » (ou « massif » ou « continu »). Par exemple, la présence de l'article partitif dans l'expression *du très bon pain* apporte, selon Georges Kleiber (2003), le sens d'« une certaine quantité », alors que le sens obtenu avec l'article indéfini pour la même expression est celui d'« une occurrence particulière du N de matière ». Dans le cas de l'article indéfini, le « prélèvement » (ou « l'extraction »)³ s'effectue sur une notion perçue comme « classe », plutôt que comme « masse » comme pour l'article partitif, en résultant en une ou plusieurs « occurrences », plutôt qu'en une « partie ». Quant à l'article défini, le critère quantitatif se manifeste en termes d'« unicité » ou bien de « totalité » (s'opposant donc au « prélèvement »).

C'est cependant surtout pour les articles partitif et indéfini que les critères quantitatifs apparaissent explicitement dans les grammaires et manuels ; par exemple, ces morphèmes sont qualifiés de « quantificateurs » dans la *Grammaire pour l'enseignement / apprentissage du FLE* de Geneviève-Dominique de Salins (1996, p. 60-62). L'article partitif (*du, de l', de la*) y est présenté comme un « quantificateur » qui sert à « quantifier des masses et des volumes d'êtres non dénombrables » (ex. *de l'eau, du lait, de la bière*), même si ce critère de nature « objectiviste » est enrichi d'une considération « subjectiviste », puisque l'auteur fait remarquer que, dans certaines situations, « les êtres non dénombrables peuvent être envisagés comme des unités individualisées, c'est-à-dire de façon dénombrable » (ex. *du pain / un pain ; du travail / un travail*) (ibid., p. 60). Marc Wilmet, dans sa *Grammaire critique du français* (2003), introduit également l'idée selon laquelle la subjectivité du locuteur peut transformer la « perception du réel » (« dense » ou « discrète ») par l'emploi d'un autre article que celui qui correspond par défaut à une telle perception. Ainsi, l'auteur parle de « restitution massive » pour des noms de « perception discrète » (ex. *l'autobus dégorgeant du lycéen et de la dactylo*) et de « restitution numérative » pour des noms de « perception dense » (ex. *un vin de qualité*) (2003, p. 139-140). Mais les motifs derrière ces restitutions discordant avec la perception du réel restent inexplicables, notamment pour les cas de « restitution massive » (ex. *du lycéen*), même s'il est observé que la présence d'un « caractérisant » favorise voire nécessite la « restitution numérative » (ex. *du courage / un grand courage ; du charme / un charme discret*). En effet, à la question « pour quelle raison ? », Marc Wilmet répond

³ Ces termes, renvoyant à des « opérations énonciatives », puisent leurs origines dans les analyses de G. Guillaume et d'A. Culioli (cf., par exemple, Rivara, 2000).

« petit mystère, dont la clef échappe » (2003, p. 212). Comme nous le montrerons dans les sections suivantes, nous pensons qu'en dépassant les conceptions « objectiviste » et « subjectiviste » de la langue au profit d'une conception « intersubjective », il devient possible de fournir une réponse à cette question, tout en proposant une analyse générale de l'article partitif et de ses différences fonctionnelles avec les deux autres types d'articles.

Il est à noter que l'emploi des articles en français a connu une évolution significative à travers les siècles. Ainsi, ayant étudié l'évolution de l'emploi de l'article partitif, Annick Englebert, constate au sujet de ses emplois contemporains que « les contraintes sur le verbe [sens fragmentatif] et sur le nom [sens continu concret et abstrait] sont devenues facultatives, n'opérant plus qu'occasionnellement » (1996, p. 27). Or, les manuels ont stabilisé une représentation « quantitative » de l'article partitif, et les nouveaux manuels reprennent globalement les versions précédentes et proposent quasiment la même description de l'article partitif (*du / de la*) que les descriptions (contemporaines) de l'ancien français (cf. Foulet, 1974 ; Moignet, 1976 ; Englebert, 1996), c'est-à-dire en associant ce morphème au sens de « partition » d'une « matière », et en utilisant, pour illustrer son emploi, préférentiellement le lexique lié à la nourriture et la boisson.

En guise d'exemples, nous citons ci-dessous quelques extraits de manuels FLE portant sur les articles et en particulier sur l'article partitif (auquel les auteurs de manuels associent souvent la forme *des*)⁴ :

- *Reflets*, niveau 1, 1999 : « Ils [les articles définis, indéfinis et partitifs] servent à compter en unités, à désigner la totalité ou une partie d'un tout » ; « Du, de la, de l', des = une partie de quelque chose (on ne peut pas compter en unités) : *Donnez-moi du poisson et de l'eau.* »
- *Studio 1000*, niveau 1, 2001 : « *du / de la / de l' / des* » : « Pour parler d'une quantité imprécise : *Tu veux du pain ? Il y a de la salade. Il y a des yaourts dans le frigo.* »
- *Métro Saint-Michel*, niveau 1, 2006 : « L'article partitif s'emploie uniquement avec les noms qui désignent un objet ou une notion qu'on ne peut pas compter (matières : *huile, eau...* ; sports : *football, gymnastique...*) » : « – *Qu'est-ce que vous prenez ? – De la salade et du poulet.* » ; « – *Pendant les vacances, j'ai fait du vélo. – Et moi, de la gymnastique.* »
- *Objectif Express*, niveau 1, 2008 : « Les articles indéfinis, les partitifs et quantitatifs » : « Pour indiquer la quantité. [...] Quantité non précisée [...] Objet comptable [...] S'il s'agit d'une partie : *Du poulet / De la tarte* (= une part de poulet / de tarte) ».
- *Totem*, niveau 1, 2014 : « Les articles partitifs » : « On ne connaît pas la quantité » : « *du potiron, de l'argent* ».
- *Saison*, niveau 1, 2015 : « Les articles partitifs et les quantités » : « La quantité indéterminée – Les articles partitifs » : « On emploie *du/de la/de l' + des* noms non-comptables : [...] *du sel ; [...] de la viande ; [...] de l'eau.* »

3. Esquisse de l'approche intersubjective / interlocutive

À la conception selon laquelle la langue sert à « décrire la réalité » ou à celle selon laquelle elle sert à « exprimer la pensée », on peut préférer une conception selon laquelle la langue est un outil de communication, en comprenant le terme « communication » comme « mise en commun » (cf. Jacques, 1985, p. 12). Dans cette perspective, la fonction de la langue peut être définie non pas

⁴ La mise en page et la typographie ne sont pas conformes aux présentations originales.

comme servant à « exprimer » des perceptions mais comme visant à « mettre en commun », ou « partager », des perceptions avec autrui. Il est pertinent de citer la façon dont Alan Gardiner, linguiste présenté par sa traductrice, Catherine Douay, comme pionnier de la pragmatique, envisage le sens (« thing meant » – « chose signifiée ») ; pour lui, « la chose signifiée par un énoncé, quel qu'il soit, c'est tout ce que le locuteur a voulu faire comprendre à l'auditeur par cet énoncé » (Gardiner, 1932/1989, p. 77). Une telle définition positionne clairement la langue non pas comme un outil d'expression personnelle, mais comme un moyen d'agir sur autrui ; ce qui compte dans un acte de langage n'est pas seulement ce que le sujet parlant, ou locuteur, perçoit (et exprime) mais aussi, voire surtout, ce qu'il souhaite faire percevoir (ou comprendre) au sujet interprétant, ou interlocuteur. Nous sommes bien dans le cadre d'une approche intersubjective / interlocutive.

La citation suivante d'Alan Gardiner contribue à montrer l'importance de l'interlocuteur dans tout acte de discours, importance qui semble évidente mais qui n'est pas reconnue par les conceptions objectiviste et subjectiviste.

En fait, pour qu'il y ait discours, deux circonstances déterminantes doivent être réunies : (1) la perception de quelque chose présentant un intérêt suffisant pour inciter à l'action et (2) le désir d'associer à cette perception quelqu'un d'autre, d'une façon ou d'une autre. (Gardiner, 1932/1989, p. 62-63)

Concernant la condition de « la perception de quelque chose présentant un intérêt suffisant », on peut ajouter que le locuteur, en amont de son acte de discours, doit évaluer l'intérêt potentiel pour l'interlocuteur de la perception qui présente un intérêt pour lui. Cette anticipation participe de la circonstance (2), c'est-à-dire que le désir d'associer une autre personne à une perception est en partie déterminé par l'hypothèse que cette perception pourra intéresser cette personne également.

Si l'on admet cette façon d'envisager la langue, le sens et le discours, les descriptions habituelles de l'article partitif se montrent sous une autre lumière, et une certaine absurdité semble apparaître. En effet, pour citer un exemple emprunté à l'un des extraits de manuels plus haut, on peut poser la question suivante : est-il fondé d'affirmer qu'en disant : *Donnez-moi du poisson et de l'eau*, le locuteur considère que la perception « quantitative » des référents constitue une information intéressante à partager avec son interlocuteur ? Autrement dit, le locuteur souhaite-t-il faire comprendre à son interlocuteur que ce qu'il demande qu'on lui apporte est « une partie de quelque chose » et non pas la « totalité » ? La réponse devient d'autant plus claire si l'on s'éloigne des référents du type nourriture et boisson, pour lesquels le sens de « partie d'un tout » peut sembler actif du fait de nos connaissances liées aux actions de manger et de boire et de préparer ou de servir la nourriture ou les boissons, c'est-à-dire le fait que tout cela implique habituellement un certain « partitionnement » ou « prélèvement ». En effet, il est encore plus difficile de défendre l'idée qu'en disant, par exemple : *Ça ressemble à du bois mais c'est du plastique* ou *Sophie a du courage* ou *J'ai reçu de la visite*, le locuteur vise à faire percevoir à l'interlocuteur « une partie » ou une « quantité indéterminée » de bois, de plastique, de courage ou de visite. N'est-il pas plus fondé communicativement de considérer que c'est, au contraire, une perception purement « qualitative » qui est en jeu, car on s'intéresse à la nature / qualité d'une matière (bois ou plastique), d'une personne (courage) ou d'un événement (visite) ?

4. Proposition alternative de la description fonctionnelle de l'article partitif

Ainsi, nous défendons l'idée qu'avec l'emploi de l'article partitif (*du, de l', de la*) c'est à une perception purement qualitative d'un référent que le locuteur souhaite associer l'interlocuteur, ou

attirer son attention, en ignorant par là même (ou en défocalisant) tout aspect quantitatif éventuellement perçu.

Sur le plan morphologique, on peut avancer l'argument de l'absence de l'opposition singulier / pluriel pour cet article, même si certaines grammaires et manuels font apparaître la forme *des* à la fois dans le paradigme de l'article indéfini et dans celui de l'article partitif. C'est le cas de la *Grammaire méthodique du français* (Riegel et al., 2014), où l'on trouve la remarque selon laquelle « on peut leur [aux formes *du, de l', de la*] associer la forme *des* lorsqu'elle est employée avec des termes massifs essentiellement pluriels, c'est-à-dire dépourvus de singulier (*des décombres, des épinards, etc.*), ou encore avec certains termes qui connaissent des emplois au singulier, mais sont massifiés occasionnellement : *avoir des aigreurs d'estomac, ou même je voudrais des haricots* » (ibid., p. 296). De notre point de vue, il est gênant d'adapter le classement grammatical au contexte sémantique de la sorte, en considérant en outre ce choix comme facultatif (cf. « on peut leur associer la forme *des* »). Il nous semble que lorsqu'un locuteur dit, par exemple : *J'ai reçu de la visite* ou : *Ça, c'est de la plage*, ce n'est pas réellement une forme singulière qui est employée (telle qu'elle s'opposerait à une forme plurielle), sachant qu'il serait possible de dire *une visite* ou *une plage* à la place, si l'opposition singulier/pluriel était considérée comme pertinente. Et lorsque le locuteur souhaite « singulariser » ou « pluraliser » un référent considéré *a priori* comme « indénombrable », il a la possibilité de le faire en employant l'article indéfini qui, lui, présente clairement une opposition singulier/pluriel, par exemple : *C'est un acte / Ce sont des actes de courage* (au lieu de : *C'est du courage*).

Pour terminer cette section, nous pouvons ajouter que le morphème *de*, constitutif de l'article partitif, au lieu d'être interprété comme indicateur de « prélèvement », peut être interprété comme indicateur d'« origine » ou, autrement dit, de lien du référent avec la qualité prototypique représentée par le nom.

4.1. Opposition à l'article indéfini

Le choix de « singulariser » un référent *a priori* « indénombrable », via l'emploi de l'article indéfini, est, selon nous, lié à l'intention de « particulariser » ce référent. Cette particularisation passe souvent par l'emploi simultané d'un qualifiant, comme dans les exemples cités par Marc Wilmet (op. cit.) : *un grand courage ; un charme discret*. En effet, il ne s'agit pas, dans ces cas, de parler de courage ou de charme « tout court » mais de *grand* courage ou de charme *discret*, donc de courage ou de charme « particulier ». Il faut préciser que la présence d'un qualifiant n'est pas une contrainte formelle, car certains qualificatifs peuvent s'employer avec l'article partitif alors que pour d'autres c'est moins évident, ex. : *Nous avons bu du (très) bon vin / ? Nous avons bu du vin exceptionnel ; C'est du chantage pur et simple / ? C'est du chantage ignoble*⁵. Ainsi, c'est un qualifiant « particularisant » (rendant le référent « particulier ») qui rend difficile l'emploi de l'article partitif, au profit de l'article indéfini (ex. *Nous avons bu un vin exceptionnel ; C'est un chantage ignoble*). Dans (Lebas-Fraczak, 2009 et 2012), nous avons proposé d'interpréter le trait « particulier » en conformité avec le sens intuitif de cet adjectif, en remarquant qu'il permettait lui-même d'opérer le test de compatibilité avec les différents articles, montrant une nette préférence pour l'association avec l'article indéfini : ex. *C'est un vin particulier / ? C'est du vin particulier / ? C'est le vin particulier*.

⁵ Pour la comparaison avec les analyses fournies pour ces types d'expressions par Lucien Kupferman (2004) et par Georges Kleiber (2003), voir (Lebas-Fraczak, 2012).

Il nous semble que cette analyse fournit une explication plausible au « petit mystère » évoqué par Marc Wilmet (cf. la citation plus haut) : en disant *un grand courage* ou *un charme discret*, le locuteur particularise le référent (en le focalisant ainsi davantage qu'avec l'article partitif et sans adjectif), et dans : *l'autobus dégorgeant du lycéen et de la dactylo*, le locuteur (l'écrivain H. Bazin, en l'occurrence), au contraire, départicularise les référents, qui sont *a priori* considérés, en tant qu'êtres humains, comme des « particuliers », ce qui résulte dans un sens péjoratif, tout comme pour les expressions *bouffer du curé* et *casser du flic*, citées également par Marc Wilmet (op. cit., p. 140).

Nous avons proposé d'associer la notion de « particularisation » à celle de « focalisation » (Lebas-Fraczak, op. cit.), en considérant qu'un référent « particularisé » possède un statut communicatif « particulier » au sein du discours et est donc censé focaliser l'attention de l'interlocuteur « en particulier », parmi les différents éléments de sens au sein du discours⁶. Nous pouvons illustrer cette description avec les deux exemples suivants, où le nom *changement* est employé respectivement avec l'article partitif et avec l'article indéfini.

- (1) L'un des architectes, Pietro Cremonini, a déjà percé une « voie nouvelle » au milieu de la barre Lénine, une deuxième barre sera coupée en deux et une troisième tout simplement détruite. « Jusqu'à maintenant, indique-t-il, ce quartier était dans une logique de désespoir. Aujourd'hui, lors des réunions, les locataires ne parlent plus de partir, comme auparavant. Ils exigent du changement et créent des associations. C'est un très bon signe. »⁷
- (2) Les manifestations, les barrages routiers et les affrontements entre manifestants et forces de l'ordre continuent tandis que les Chiliens de la région d'Aysén exigent un changement. Elizabeth Rivera, collaboratrice de Global Voices, a fait ce mois-ci un compte-rendu du mouvement social qui a généré ces mobilisations ainsi qu'un résumé des revendications : « Leurs demandes ont été résumées dans une pétition en 10 points, laquelle réclame essentiellement des aides pour subventionner le coût des produits alimentaires, de l'eau, de l'électricité et des carburants ; un service de santé et une éducation de qualité (...) ».⁸

On peut avancer que le nom *changement* est moins central pour le propos contenu dans l'extrait (1) que pour celui dans l'extrait (2), et donc moins focalisé, ce qui passe par l'emploi de l'article partitif, au lieu de l'article indéfini. En effet, en (1) c'est sur le nouvel état d'esprit des habitants que le locuteur de la citation souhaite attirer notre attention, c'est-à-dire sur le fait que les habitants s'impliquent désormais dans la vie du quartier. Cette implication se manifeste, entre autres, par le fait d'exiger du changement ; cependant, ce qui est exigé est passé sous silence. Dans l'exemple (2), en revanche, la suite du texte après *exigent un changement* apporte des précisions concernant le changement exigé, ce qui prouve la place plus centrale du nom *changement* dans cette énonciation, et explique le choix de l'article indéfini, qui est « particularisant » et donc davantage « focalisant ».

Il est pertinent de faire remarquer qu'une explication en termes « quantitatifs » ne s'appliquerait facilement ni à l'exemple (1) ni à l'exemple (2). Premièrement, concernant

⁶ Selon Henning Nølke, « si l'on focalise un élément d'un énoncé, ce n'est pas seulement pour attirer l'attention sur cet élément, c'est plutôt pour attirer l'attention sur le rôle particulier qu'il joue par rapport aux autres éléments de son contexte » (2006, p. 59).

⁷ https://www.lexpress.fr/informations/gennevilliers-une-vision-d-avenir_646698.html

⁸ <https://fr.globalvoices.org/2012/02/27/99322/>

l'exemple (1), le nom *changement* ne peut pas être considéré comme « indénombrable » et, deuxièmement, il ne serait pas raisonnable de parler de « partie d'un tout » comme sens visé. Dans l'exemple (2), l'emploi de l'article indéfini au singulier est aussi difficile à expliquer à l'aide d'une valeur « quantitative », du type « un parmi d'autres d'une même nature » (cf. le manuel *Reflét*) ou « une occurrence particulière » (cf. Kupferman, 2004 ; Kleiber, 2003), sachant, d'une part, qu'*un changement* renvoie ici à une multitude de revendications, donc on ne pourrait pas affirmer qu'*un seul* changement est réclamé, et que, d'autre part, il ne semble pas logique de parler d'« une occurrence » pour quelque chose qui ne s'est pas produit.

Ainsi, au lieu d'opposer l'article partitif à l'article indéfini en termes sémantiques, selon la possibilité de « quantifier » le référent ou non, nous proposons d'adopter une approche pragmatique et interlocutive en considérant que l'emploi de l'article partitif indique l'absence d'intérêt pour un quelconque aspect quantitatif. Ce n'est donc pas parce qu'on *ne peut pas* quantifier (ou, devrait-on dire plutôt, singulariser ou pluraliser) un référent, du fait de ses caractéristiques « réelles », mais parce que l'on *ne veut pas* s'intéresser à une telle chose. C'est-à-dire qu'en disant, par exemple : *donnez-moi du poisson ; c'est du bois ; elle a du courage ; j'ai reçu de la visite*, c'est la qualité du référent (ou le « quoi ») que le locuteur souhaite faire percevoir à l'interlocuteur, et non une quelconque caractéristique quantitative. Mais, au vu des emplois tels que celui de l'exemple (2) plus haut, on s'aperçoit que l'analyse « quantitative » ne s'avère pas non plus pertinente pour décrire la fonction de l'article indéfini. En effet, la notion pragmatique de particularisation, associée à celle de (forte) focalisation (ou « centralité discursive ») est préférable, sachant que le sens de « particulier » peut rejoindre le sens de « singulier », ce qui est le cas pour les référents dont la perception *a priori* est « discrète » et pour lesquels la « particularisation » discursive ne fait que refléter une telle perception (ex. *J'ai un voisin qui a un cheval ; J'ai acheté des carottes*).

4.2. Opposition à l'article défini

En respectant le principe de « systémicité » introduit par la linguistique structurale, selon lequel la valeur d'un élément linguistique se définit en opposition aux autres éléments du système (ou plutôt d'un sous-système), il convient de se pencher également sur la différence entre l'article partitif et l'article défini. Selon nous, il est possible, ici aussi, de se passer du critère objectiviste « quantitatif », celui qui consiste à opposer « une partie » (pour l'article partitif) à « un tout » (pour l'article défini).

On peut le constater en analysant le mini-dialogue fictif suivant, où deux réponses alternatives peuvent être envisagées :

- (3) – Qu'est-ce que tu cherches ?
- (a) – Le sucre.
- (b) – Du sucre.

Si l'on précise le contexte où se passe le dialogue : dans un gîte ou dans un appartement prêté par des amis, la différence d'interprétation spontanément formulée par un locuteur natif sera (comme nous avons pu le vérifier à plusieurs reprises) que dans le cas de la réponse (a), celui qui parle sait qu'il y a du sucre à cet endroit ou, du moins, il s'y attend, alors que dans le cas de la réponse (b), il ne le sait pas. À une telle explication intuitive il convient d'ajouter que le savoir ou l'attente en question doit normalement être partagé(e) avec l'interlocuteur, car, dans le cas

contraire, ce dernier risque d'émettre une protestation du type : « Qu'est-ce qui te permet de croire qu'il y ait du sucre ici ? ».

Ainsi, ce qui distingue les emplois (a) et (b) plus haut est la présence ou l'absence d'une présupposition : en (a) le locuteur présuppose (c'est-à-dire suppose préalablement à l'énoncé) qu'« il y a du sucre » ; en (b) il ne le présuppose pas.

Il faut préciser que « présupposé » ne signifie pas « connu » (cf. aussi Charolles, 2002, p. 84), et qu'il est abusif de lier l'article défini avec la propriété de « connu », comme le font fréquemment les grammairiens. Ainsi, dans la réponse (a) plus haut, dans le contexte tel que nous l'avons décrit, il ne serait pas fondé d'affirmer que le référent en question soit connu du locuteur et de l'interlocuteur, ou que son existence soit connue. En effet, un tel énoncé est adapté à une situation où cette existence n'est que supposée, attendue ou espérée.

La pertinence de la notion de présupposition pour l'analyse de l'article défini est assez largement reconnue par les linguistes. Certains l'associent avec une considération d'ordre « quantitative », c'est-à-dire l'idée « d'unicité », et considèrent que les « descriptions définies [...] véhiculent une présupposition existentielle d'unicité » (Charolles, 2002, p. 83 ; cf. aussi Kleiber, 1983). L'introduction d'une telle considération ne nous semble pas nécessaire au vu des emplois comme en (3a) plus haut ou comme l'exemple (4) ci-dessous.

- (4) Un nouveau QG, mais aussi un slogan... Ce matin, François Hollande profitera de l'inauguration des locaux de campagne pour présenter son slogan des prochaines semaines. Après le « Changer la vie » de François Mitterrand, resté célèbre lors de la campagne victorieuse de 1981, le candidat socialiste pour 2012 a donc opté pour « le changement, c'est maintenant », le titre de son adresse aux Français publiée la semaine dernière par Libération.⁹

La présupposition liée à cet emploi du nom *changement* avec l'article défini peut être décrite de la façon suivante : premièrement, à tout stade du développement d'un pays et d'une société, un changement est toujours souhaité, ne serait-ce que par une partie des citoyens ; deuxièmement, les électeurs sont habitués au fait qu'une nouvelle élection et une nouvelle candidature impliquent un nouveau programme contentant des projets ou promesses de changement. On peut paraphraser le slogan du candidat François Hollande ainsi, afin de rendre claire la présupposition : « Je sais que vous, les électeurs, souhaitez un changement et je vous annonce que le changement aura lieu si vous m'élisez ».

Le tableau ci-dessous résume l'analyse des articles proposée.

Article	Particularisation	Présupposition
<i>du / de la</i>	-	-
<i>un / une / des</i>	+	-
<i>le / la / les</i>	-	+

On peut voir que l'article partitif partage la valeur « non-présupposition » avec l'article indéfini, à la différence de l'article défini. Concernant l'opposition entre les articles indéfini et défini, il est utile de préciser que les critères de particularisation et de présupposition sont liés, dans la mesure où il n'est souvent pas utile de particulariser, c'est-à-dire attirer l'attention de

⁹ <http://www.leparisien.fr/election-presidentielle-2012/candidats/le-changement-c-est-maintenant-le-slogan-mitterrandien-de-hollande-10-01-2012-1805894.php>

l'interlocuteur en particulier, à un référent présupposé. Cependant, cela pourra être le cas s'il s'agit d'attirer l'attention à une caractéristique particulière, non présupposée, d'un référent présupposé, comme dans l'exemple suivant.

- (5) C'est ici que le changement de niveau logique intervient : on change les règles du jeu ou bien... on invente un nouveau jeu !

Bienvenue dans le monde du changement du type 2 : le changement qui change la structure du groupe en totalité et en profondeur.

Pour faire cela, le changement de type 2 ne peut venir que de l'extérieur du groupe ! C'est un changement qui modifie le cadre de référence du groupe. Tiens, tiens, comme pour le recadrage selon Tom Sawyer ?¹⁰

Bien que « le changement de type 2 » soit présupposé (grâce à la mention préalable du « changement de niveau logique », lui-même présupposé), au moment de présenter une caractéristique non présupposée à laquelle l'auteur du texte souhaite attirer l'attention des lecteurs « en particulier », l'article indéfini est employé.

Pour terminer sur la notion de présupposition, on peut ajouter la remarque formulée par Oswald Ducrot, afin d'insister encore une fois sur la différence entre « présupposition » et « connaissance ». En effet, selon Oswald Ducrot, « on forcerait [...] la réalité en disant que le locuteur fait comme si l'auditeur possédait déjà les informations que l'énoncé présuppose », car « ce que le locuteur fait semblant de supposer, c'est que l'auditeur, même s'il les ignore auparavant, acceptera d'emblée les présupposés, qu'il ne les mettra pas en question, qu'il les admettra sans contestation » (1968, p. 40).

4.3. Opposition à l'absence d'article

En postulant une perception « purement qualitative » pour l'article partitif, notre analyse s'éloigne significativement de celle, entre autres, proposée par Catherine Fuchs (cf. plus haut), dans laquelle les « tours qualifiants » sont réalisés avec le « déterminant zéro ». Il s'avère donc nécessaire, outre la distinction entre l'article partitif et les articles défini et indéfini, de préciser la différence fonctionnelle entre l'article partitif et l'absence d'article. Cette différence consiste, selon nous, dans le fait que, comme les autres articles, l'article partitif indique une focalisation du nom qu'il accompagne, alors que l'absence d'article indique la non-focalisation. Donc, si l'on retient l'idée de « qualité » comme pertinente pour les deux types d'emploi, on peut avancer que sans article, par exemple dans : *une carte de Ø visite* ou : *un trajet avec Ø changement*, la qualité liée au nom *visite* ou *changement* n'est pas elle-même au centre de l'attention, ou objet du discours, mais qu'elle ne fait que contribuer à la description, et la focalisation, d'« autre chose ». Comme nous l'avons postulé dans (Lebas-Fraczak, 2009), outre les contextes de « complémentation » (complément d'un nom, du verbe, apposition, attribut), une telle interprétation s'applique également aux contextes de : coordination (ex. *allier Ø plaisir de jouer et Ø valeur éducative*), où la non-focalisation de la « qualité » de chacun des noms ou SN coordonnés contribue à focaliser l'« union » des référents en question ; de négation (ex. *je n'ai jamais entendu parler d'Øaccident à cet endroit*), où cette non-focalisation contribue à la focalisation de la modalité négative (et donc au sens de « non-existence ») ; aux emplois « en mention » (ex. *Pourquoi concours s'écrit avec un « s » à la fin ?*), où la non-focalisation de la « qualité » (ou

¹⁰ <http://www.palo-alto-et-compagnie.com/logique-du-changement/>

pourrait-on dire du « signifié ») permet de focaliser la « forme » associée au mot (ou son « signifiant »).

Afin d'intégrer le cas d'absence d'article à l'analyse, nous proposons de compléter le tableau récapitulatif de la façon suivante :

Article	Focalisation	Particularisation	Présupposition
Ø	-	/	/
<i>du / de la</i>	+	-	-
<i>un / une / des</i>	++	+	-
<i>le / la / les</i>	+	-	+

Le symbole « / » représente le fait que, puisqu'un nom ou syntagme nominal sans article n'est pas focalisé, c'est-à-dire ne représente pas, en tant que tel, un « objet du discours », les critères « particularisation » et « présupposition » ne s'appliquent pas. L'ajout d'un « + » supplémentaire pour caractériser la valeur de l'article indéfini liée à la focalisation reflète le degré plus fort de focalisation, en lien avec la particularisation, qu'opère, selon nous, l'article indéfini en comparaison avec les deux autres types d'articles.

Conclusion

Cette analyse interlocutive de l'article partitif, et des deux autres types d'articles auxquels il s'oppose, est compatible avec le postulat formulé par Michael Tomasello dans le cadre de théorie fondée sur l'usage (*usage based theory*), selon lequel :

our theoretical representations of linguistic representations should contain information about how language is used to direct people's attention to events and entities in the current joint attentional frame (2005, p. 325).

En effet, comme le précise cet auteur, « people use language to influence and manipulate one another's attention » (ibid., p. 21). On retrouve des idées semblables, soulignant l'importance du facteur « attentionnel », auquel est lié notre critère de focalisation, chez Alan Gardiner déjà, par exemple lorsqu'il évoque « le désir évident du locuteur d'amener habilement l'auditeur à diriger son attention dans une direction donnée » (op. cit., p. 72). Ainsi, selon notre analyse, l'emploi de l'article partitif ne traduit pas de perception « quantitative », et il ne vise pas à orienter l'attention de l'interlocuteur sur ce type de caractéristique ; il indique et vise chez l'interlocuteur une perception purement « qualitative » du référent. Il s'avère qu'on peut se passer de considérations « quantitatives » également pour décrire les fonctions des autres articles. En effet, nous avons montré que les différences de l'article partitif avec l'article indéfini et l'article défini, d'une part, et avec l'absence d'article, d'autre part, se laissent décrire en termes de statut communicatif et attentionnel du référent, à l'aide des critères « focalisation », « particularisation » et « présupposition ».

Nous pensons que l'analyse que nous avons proposée concorde également avec la position de Mikhaïl Bakhtine / Valentin Volochinov, lorsqu'il souligne l'importance de prise en compte « de la réalité évolutive et vivante de la langue et de ses fonctions sociales » (1929/2006, p. 118) et préconise, pour toute analyse et description linguistique, de ne pas couper le signe des formes concrètes de la communication sociale » (ibid., p. 41).

Références

- Bakhtine, M. / Volochinov, V. (1929/2006). *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- Charolles, M. (2002). *La référence et les expressions référentielles en français*. Paris : Ophrys.
- De Salins, G.-D. (1996). *Grammaire pour l'enseignement/apprentissage du FLE*. Paris : Didier/Hatier.
- Ducrot, O. (1968). « La description sémantique des énoncés français et la notion de présupposition ». *L'Homme*, 88-1, p. 37-53.
- Englebert, A. (1996). « L'article partitif : l'évolution des conditions d'emplois ». *Langue Française*, 109, p. 9-28.
- Foulet, L. (1974). *Petite syntaxe de l'ancien français*. Paris : Champion.
- Franckel, J.-J. (1998). « Référence, référenciation et valeurs référentielles ». *Sémiotiques*, 15, p. 61-84.
- Fuchs, C. (1999). « Les tours qualifiants en « comme N » : Jean travaille comme maçon ». Dans A. Deschamps & J. Guillemin-Flescher (éd.), *Les opérations de détermination, quantification/qualification* (p. 63-82). Paris : Ophrys.
- Gardiner, A. (1989). *Langage et acte de langage, Aux sources de la pragmatique*. Lille : Presses Universitaires de Lille. (Traduction par C. Douay ; œuvre originale paru en 1932.)
- Jacques, F. (1985). *L'espace logique de l'interlocution, Dialogiques II*. Paris : PUF.
- Kleiber, G. (1983). « Article défini, théorie de la localisation et présupposition existentielle ». *Langue française*, 57, p. 87-105.
- Kleiber, G. (2003). « Indéfini, partitif et adjectif : du nouveau. La lecture individualisante ». *Langages*, 151, p. 9-28.
- Kupferman, L. (2004). *Le mot « de » - Domaines prépositionnels et domaines quantitatifs*. Bruxelles : Duculot.
- Lebas-Fraczak, L. (2009). « Description « communicative » des déterminants français en vue de la didactisation ». *Cahiers de l'Acedle, Didactique des langues et linguistique*, 6-2, <http://acedle.org/spip.php?rubrique113>.
- Lebas-Fraczak, L. (2012). « Aborder les formes linguistiques par la dimension sociale du langage : le cas des articles en français ». *Macabéa – Revista Eletrônica do Netlli*, 2-1, p. 58-76, <http://periodicos.urca.br/ojs/index.php/MacREN/article/view/386/298>.
- Moignet, G. (1976). *Grammaire de l'ancien français*. Paris : Klincksieck.
- Nølke, H. (2006). « La focalisation : une approche énonciative ». Dans H. Włodarczyk (éd.), *La focalisation dans les langues* (p. 59-80). Paris : L'Harmattan.
- Riegel, M., Pellat, J.-C. & Rioul, R. (1994/2014). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- Rivara, R. (2000). « L'article à travers quelques théories linguistiques ». *Modèles linguistiques*, 41, p. 115-141.

Tomasello, M. (2005). *Construction a Language. A Usage-Based Theory of Language Acquisition*. Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press.

Wilmet, M. (2003). *Grammaire critique du français*. Bruxelles : Duculot.